

# COMMUNE DE CHARRIN

## SEANCE DU 17 MARS 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 17 mars, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de CHARRIN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle de réunion de la mairie, sous la présidence de Monsieur Serge CAILLOT, Maire.

PRESENTS : MM Christophe AUGER, Hervé GARÇON, Patrick BERNARD, Pierre ALCALDE, Jean-Pierre MARTIN, Daniel COLIN, Gilles TEULADE et Florent PERROT et MMES Sandrine DEVAUCOUT, Cécile MEYER et Dominique COLY.

Absente : Madame Éléonore HUGUET

Secrétaire : Monsieur Patrick BERNARD

### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 17 FEVRIER 2025 :**

Monsieur Serge CAILLOT ouvre la séance et demande aux membres du Conseil Municipal s'ils approuvent le compte rendu de la réunion du 17 février 2025 ; celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Puis il demande l'autorisation de rajouter trois points à l'ordre du jour :

- Devis du tracteur communal
- DETR pour les travaux de la cantine scolaire
- Exercice inondation / PCS

---

### **PRÉSENCE DE MONSIEUR MICKAEL RIVIERE, GENDARME RÉFÉRENT SURETÉ**

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur RIVIERE ; il explique qu'il a eu un entretien avec les institutrices des écoles afin de faire un diagnostic sur la mise en sureté de l'établissement. Il nous fera suivre ce diagnostic. Ensuite il évoque les différentes solutions qu'il est possible de mettre en place pour plus de sécurité ; par exemple des visiophones à la place des sonnettes. Monsieur Hervé GARÇON précise que cette installation sera réalisée prochainement. Il présente également un système de boîtiers géolocalisés qui fonctionnent avec une carte SIM et qui possède un bouton SOS. Le but est d'équiper chaque classe, la mairie et la cantine et en cas de problème, d'intrusion ou autre il suffit d'appuyer sur le bouton pour que chaque autre boîtier soit déclenché et puisse également déclencher les numéros de téléphone et adresses mails préalablement enregistrés. Enfin, Monsieur RIVIERE présente les avantages d'équiper la commune de caméra de surveillance. Cela a un effet dissuasif et de plus, en cas d'infraction cela permet de relever les plaques d'immatriculation.

Monsieur Christophe AUGER s'interroge sur la nécessité d'installer des caméras sur une commune comme Charrin, ou alors vraiment sur des points stratégiques comme pour la sécurisation du trajet entre les deux écoles. Monsieur Gilles TEULADE demande si pour le trajet une seule caméra est suffisante ; Monsieur RIVIERE précise qu'il existe des caméras sur un seul bloc mais qui possèdent quatre objectifs afin de couvrir une plus grande zone. Monsieur Hervé GARÇON prend la parole et précise que le coût d'achat de ces caméras doit être justifié auprès de la population. Enfin

Monsieur Patrick BERNARD demande si des subventions peuvent être demandées pour ces équipements ; oui de la DETR, de la DSIL ou des amendes de police.

L'ensemble des élus remercient Monsieur Mickaël RIVIERE de sa venue et de l'ensemble des informations fournies. Les élus travailleront sur les solutions à mettre en place.

### **DEVIS TRACTEUR COMMUNAL**

Monsieur Hervé GARÇON informe le Conseil Municipal que le tracteur est en panne d'embrayage et que pour la semaine de travail des employés le tracteur de la Communauté de Communes nous a été mis à disposition. Un devis de la Société VIARD a été reçu pour la réparation pour un montant de 8 933.52 € TTC. Monsieur le Maire souhaite qu'un autre devis de réparation soit demandé ainsi que des devis pour de la location longue durée. Cela sera demandé à l'entreprise DACHARD.

### **DETR CANTINE SCOLAIRE**

Le Conseil Municipal décide de présenter un dossier de demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, pour les travaux d'isolation de la cantine scolaire.

Il arrête le plan de financement comme suit :

Montant des travaux / matériaux	10 708.42 € HT	
Subvention 50 %	5 354.21 € HT	
Autofinancement	5 354.21 € HT	7 495.90 € TTC

Il sollicite l'attribution d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

Il donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes pièces relatives à ce projet dont il veillera à la réalisation.

### **EXERCICE INONDATION DE LA PRÉFECTURE**

Serge CAILLOT informe les Conseillers qu'une réunion a eu lieu en Préfecture le 25 février dernier concernant la mise en place d'un exercice inondation entre le 31 mars et le 03 avril prochain. Il explique ensuite que depuis 2024 la Communauté de Communes gère les digues ; ce sont donc ses services qui seront alertés par la Préfecture et ils devront ensuite avertir la Mairie pour la mise en situation de cet exercice. Monsieur le Maire alerte sur le fait que le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) doit absolument être revu rapidement car il date de 2011 et n'est donc plus à jour. Monsieur Hervé GARÇON travaillera avec Madame Wendy MICHEL dans un premier temps sur les groupes de travail à mettre en place pour l'exercice inondation.

### **BORNE RELAIS VELO-ROUTE**

Monsieur le Maire rappelle que le contrat avec la société Dormakaba pour la maintenance de la borne du vélo-route est reconduit automatiquement chaque année le 12 juillet et que si la décision est prise de ne pas le renouveler il faut dénoncer ce contrat avant le 12 avril.

Il rappelle ensuite la solution proposée par la Société Gého :

- 1 système de QR code qui peut être insérer sur le site Internet de la mairie pour que les cyclistes réservent à distance via leur téléphone avant d'arriver sur place.

Il y a 2 devis distincts de la part de Gého :

- une offre à 300 € TTC de mise en service et ensuite 156 € TTC d'abonnement mensuel soit 1 872 € TTC par an ; cela concerne la mise en place du système du QR Code.

- une offre à 2 196 € TTC pour la reprise de la partie Hotellus de Dormakaba (logiciel de gestion de la borne) en incluant les clôtures à distance.

Après discussions, les élus décident à l'unanimité de dénoncer le contrat de maintenance avec Dormakaba mais de se positionner sur les offres de la Société Gého seulement si la borne tombe en panne après la date de fin de maintenance par Dormakaba.

### **PROPOSITION COMMERCIALE COPIÉ FAX**

Monsieur Serge CAILLOT présente les coûts actuels des locations des copieurs de la mairie et de l'école :

<b>École</b>	<b>Mairie</b>
190 € / trimestre	270 € / trimestre
760 € / an	1 080 € / an

Il informe ensuite les Conseillers que le contrat de location du copieur de l'école arrive à échéance et qu'il a reçu une offre de Copié Fax pour un nouveau copieur à la mairie et que l'ancien soit transféré à l'école.

Il présente les coûts proposés :

<b>École</b>	<b>Mairie</b>
270 € / trimestre	420 € / trimestre
1 080 € / an	1 680 € / an

<b>Total actuellement</b>	<b>Total proposé</b>
1 840 € / an	2 760 € / an

Les élus ne sont pas favorables à cette offre et souhaitent une nouvelle offre pour un copieur à l'école mais en noir et blanc et non en couleurs puisqu'ils précisent que les copies couleurs peuvent être faites en mairie.

Une demande dans ce sens sera formulée à Copié Fax.

### **SOIRÉE VILLE A JOIE 2025**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est de nouveau possible d'organiser cette année une soirée festive en collaboration avec l'association Ville à Joie. Cette année cette prestation est payante à hauteur de 288 € contre 132 € l'année passée. Les élus acceptent à l'unanimité l'organisation de cet évènement et préféreraient un vendredi du mois de juin ; le 13 si cela est possible pour l'association. Un mail en retenant cette date leur sera adressé.

### **DEMANDE DE SUBVENTION DE LASSOCIATION AAPPMA**

Monsieur Serge CAILLOT donne lecture du courrier de demande de subvention reçu de la part de l'AAPPMA. Après discussion, les élus leur allouent 250 € pour l'année 2025.

### **DEMANDE DE SUBVENTION DE LA COMPAGNIE D'ARC DES AMOGNES**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de demande de subvention reçu de la part de la compagnie d'arc des Amognes. Après discussions, les élus émettent un avis défavorable à cette demande afin de privilégier les associations de la commune.

### **DEMANDE D'UN TERRAIN POUR UN CAMP SCOUT**

Monsieur Serge CAILLOT présente la demande reçue de la part d'un camp de scout de pouvoir occuper un terrain du 06 au 20 juillet 2025 avec une trentaine de jeunes, avec une forêt à proximité, un accès à l'eau et à l'électricité. Les élus peuvent proposer le stade de football ; une information aux Présidents du Club sera faite.

### **QUESTIONS DIVERSES**

**Cours de danse :** Monsieur Serge CAILLOT informe les élus que les cours de danse du club « Liberty Dance » reprennent ce jour à Devay ; l'association n'occupera donc notre salle des fêtes les lundis soir.

Monsieur le Maire annonce que l'ordre du jour est terminé et demande aux élus s'ils ont des questions.

Monsieur Gilles TEULADE prend la parole et demande des nouvelles d'une administrée âgée qui s'est retrouvée seule suite au décès de son mari. Monsieur le Maire explique que la situation a été compliquée pendant quelques semaines, et qu'il a dû faire intervenir les secours afin de l'hospitaliser. A ce jour, l'assistance sociale du secteur Mme ACHARD s'occupe de ce dossier.

Fin de la séance : 20h15